



Ensemble

La mise à l'encan des services publics

Projet de loi 61

Après avoir modifié l'article 45 du Code du travail pour permettre aux entreprises privées et aux services publics de transférer leurs activités à des sous-traitants, en éliminant toute protection pour leurs propres employés, le gouvernement Charest annonce le second volet de sa «mission» de destruction des services publics.

Le projet de loi 61 institue l'Agence des partenariats public-privé du Québec. Sous la responsabilité directe de la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, ce nouvel organisme n'est rien d'autre qu'un centre d'encan systématique et généralisé des services publics.

Tout y passe : les universités, les collèges, les commissions scolaires, les ministères, les établissements de santé et de services sociaux, les municipalités, les transports en commun, les organismes et les entreprises du gouvernement. Pour ne rien oublier, le projet de loi ajoute «tout autre organisme désigné par le gouvernement».

L'Agence a pour mandat de promouvoir et de favoriser les partenariats public-privé, de déterminer les services donnés en sous-traitance et de choisir les partenaires privés. Tous les organismes publics et parapublics sont légalement obligés de recourir aux services de l'Agence pour l'évaluation de leurs infrastructures, de leurs équipements et de leurs prestations de services, pour le choix de leurs partenaires privés et pour la négociation des contrats de partenariat. En

d'autres mots, il s'agit d'une tutelle administrative de l'ensemble des services publics par un organisme contrôlé par la présidente du Conseil du Trésor.

À l'époque duplessiste, on aurait parlé de «nid à patronnage» ou de «comité de financement du parti au pouvoir».

Sommes-nous visés?

Outre le fait que les commissions scolaires sont explicitement nommées dans le projet de loi 61, la présentation de ce projet de loi par la ministre Jérôme-Forget à l'Assemblée nationale a été très claire : «Tout est sur la table sans exception. On ne fera pas tout dès la première année mais tout y passera.» On ne saurait être plus clair.

La position de la CSN.

Pour la CSN, ce projet de loi doit être retiré complètement et le gouvernement doit reléguer aux oubliettes ses projets de privatisation. L'intérêt public, la qualité et la quantité de services offerts à la population et les emplois sont en jeu.

Le projet de loi 61 constitue une œuvre de privatisation des services publics et du bien commun et entraînerait une désaccréditation massive et une détérioration des conditions de travail.

(Suite page 2)

Dans ce numéro :

La mise à l'encan des services publics (suite)	2
Informations en vrac	2
Journée de grève nationale	3
Opération « clé au cou »	3
Assemblée générale le 9 novembre	4
Party des Fêtes	4

Sommaire :

*L'Agence des partenariats public-privé du Québec
Personnes salariées temporaires—Vacances des fêtes—Fermetures d'écoles—Stagiaires
Relancer un plan de mobilisation
Audience au Conseil des commissaires le 29 septembre 2004
Principaux points à l'ordre du jour
Party le 23 décembre 2004*

PERSONNES SALARIÉES TEMPORAIRES

La CSDM vous offre un remplacement! Il serait important de vous renseigner sur le genre de travail que vous aurez à effectuer, le lieu du travail, la durée et le nombre d'heures ou de jours que vous devez travailler par semaine. Ceci paraît peut-être anodin pour certaines personnes mais c'est vous qui aurez à exécuter le travail et effectuer le trajet pour vous rendre. Une personne bien renseignée peut faire un meilleur choix. N'oubliez pas que si vous acceptez un remplacement, vous devez y demeurer jusqu'à la fin de celui-ci.

VACANCES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES MEMBRES DE L'APPA

Cette année, les membres de l'APPA bénéficient d'une période de vacances des Fêtes de 11 jours ouvrables ininterrompus, soit du 24 décembre au 7 janvier. Les cinq jours supplémentaires à la convention collective nationale sont le résultat de l'entente entre l'APPA et la CSDM sur l'ajustement de l'horaire réduit de l'été avec le calendrier scolaire et de l'annexe XII de la convention collective

Les vacances des Fêtes des membres de l'APPA commencent donc le vendredi 24 décembre 2004 et le retour au travail est le 10 janvier 2005.

FERMETURES D'ÉCOLES?

Dans les journaux « La Presse » et « Le Devoir » du 15 octobre dernier, il est mentionné que la CSDM entrevoit des fusions, annexions ou fermetures d'écoles, le chiffre de 8 a été avancé pour la prochaine année scolaire. Cette orientation provoque de l'inquiétude chez les personnes concernées par ces changements. Votre syndicat est au courant de la situation et en surveille le déroulement.

Stagiaires à la CSDM

La CSDM accueille fréquemment des stagiaires pour l'initiation pratique à des tâches couvertes par notre certificat d'accréditation. Ces personnes ne reçoivent pas de traitement (salaire) de la CSDM.

Nous sommes favorables à la présence de stagiaires. Cependant, la convention collective précise que l'utilisation de stagiaires ne peut avoir pour effet d'entraîner la mise à pied temporaire, la mise en disponibilité, la rétrogradation, la réduction d'heures ou l'abolition de poste d'une personne salariée régulière. La Commission doit informer le syndicat de l'accueil des stagiaires. De plus, la supervision de stagiaires se fait sur une base volontaire.

(Suite de la page 1)

Le domaine scolaire épargné?

Rien n'est moins sûr. Il existe déjà des compagnies américaines qui se spécialisent dans la gestion administrative et pédagogique des écoles publiques et des réseaux scolaires. Elles n'attendent que la «libéralisation» des conditions commerciales pour s'établir et s'implanter ici. Le projet de loi 61 concrétise cette libéralisation.

Les expériences américaines ont été catastrophiques. Pour rentabiliser leurs investissements, les sous-traitants

américains ont suivi la méthode Wall-Mart. Diminution radicale des conditions de travail, engagement de personnel non qualifié, publicité commerciale dans les locaux et les manuels scolaires, tarification de l'usage des gymnases, des bibliothèques, des vestiaires, des casiers, des ordinateurs et même des toilettes.

Vous avez une opinion sur le sujet? On vous attend à l'Assemblée générale du 9 novembre. On a bien hâte de vous entendre.

Journée de grève sociale

L'Assemblée générale du syndicat du 28 avril dernier avait voté par scrutin secret pour la participation du syndicat à une journée de grève intersyndicale pour protester contre les politiques du gouvernement Charest et ce, avec une majorité écrasante.

Le résultat du scrutin démontrait la colère et l'exaspération des membres de notre syndicat envers les orientations et les gestes de ce gouvernement. L'Assemblée des membres de la CSDM avait voté à 93% pour la grève tandis que celle des membres de la CSEM approuvait la proposition à 86%.

Au Secteur soutien scolaire de la

CSN, tout comme à la Fédération des employées et employés des services publics (FEESP-CSN), et à toutes les autres fédérations tant du secteur public que du secteur privé de la CSN, la décision de participer à cette grève fut très largement majoritaire.

La CSQ et la FTQ avaient proposé une résolution identique à leurs syndicats. Sur son site Internet, la CSQ a fait savoir qu'elle avait obtenu une réponse favorable de ses syndicats et de ses membres.

Juste avant les vacances estivales, le président de la FTQ surprend tout le monde en prenant position contre cette journée de grève sociale et en affirmant que «Le climat actuel ne justifie pas le

déclenchement d'une grève générale». Au retour des vacances, il rajoute que Jean Charest a bien profité de l'été et qu'il est maintenant «parlable»!

L'aspect intersyndical du mandat voté par les assemblées générales venait de disparaître.

Par respect pour la décision de ses membres et de ses syndicats, le Conseil confédéral de la CSN a donc décidé de modifier sa stratégie et de relancer un plan de mobilisation axé sur la guérilla politique constante contre les politiques de droite du gouvernement Charest et la recherche de nouveaux mandats auprès de tous ses syndicats.

Opération « clé au cou »

Le 29 septembre dernier, la présidente de l'APPA et le président du Conseil central du Montréal Métropolitain de la CSN, Arthur Sandborn, se sont présentés devant le Conseil des commissaires de la CSDM pour demander que la présidente, Diane de Courcy, fasse les représentations et les pressions nécessaires auprès du ministre de l'Éducation, Pierre Reid, afin que des ressources financières supplémentaires soient immédiatement injectées dans les services de garde en milieu scolaire.

L'APPA est appuyée par la CSN, par le Comité central des parents de la CSDM, par tous les syndicats de la CSDM et par plusieurs organismes communautaires et populaires dont la Table régionale des organismes communautaires et le Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal.

Au terme de sa présentation, Ginette Allie a remis à la présidente de la CSDM les clés et les pétitions recueillies lors de l'opération «Non à la clé au cou» en lui demandant de les transmettre au ministre Reid.

L'APPA exige que le ministre Reid remette dans les SGMS les 38 millions qu'il a coupés et détournés à d'autres fins et qu'il abolisse la taxe de 2\$ par enfant imposée aux parents.

La présidente de la CSDM a accueilli favorablement les représentations de l'APPA et s'est engagée à rencontrer le ministre Reid à ce sujet.

Association professionnelle du
personnel administratif (CSN)

6910 Pierre de Coubertin
Montréal H1N 1T6

Téléphone (514) 254-3503
Télécopieur (514) 254-7872

Messagerie: secretariat@appa.qc.ca

Retrouves-nous sur le WEB
www.appa.qc.ca

Ensemble!



Party des Fêtes du syndicat

Cette année, le traditionnel party des Fêtes de l'APPA aura lieu le jeudi 23 décembre, dernière journée ouvrable du calendrier scolaire pour l'année 2004. Comme par les années passées, la soirée dansante aura lieu au Bar Rencontre Le Sélect Classique, 5800, boul. Métropolitain Est.

Vous recevrez bientôt le formulaire d'inscription. La période d'inscription se terminera le 15 décembre.

Le coût d'inscription a été fixé à 5\$ pour les membres de l'APPA et au coût réel de 20\$ pour leurs invitées ou invités.

C'est une bien belle façon de terminer une année riche en événements.

Réservez immédiatement cette soirée à votre agenda.



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



Assemblée générale le 9 novembre 2004

PRINCIPAUX POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Assurances collectives

Comme à chaque année, nous devons renouveler notre contrat collectif d'assurances et déterminer les primes que nous consentons à payer pour chaque couverture. Ce contrat vise principalement le remboursement des médicaments, des traitements et des soins dentaires.

Après analyse du comité des assurances, le Conseil du secteur soutien scolaire CSN a adopté une proposition qui doit être soumise aux assemblées générales.

Rapport de négociations

Notre convention collective est échue depuis le 1^{er} juillet 2002, après une prolongation d'une année pour tenter de négocier un règlement sur l'équité salariale.

Le règlement sur l'équité salariale ne s'est jamais concrétisé malgré les engagements des gouvernements péquiste et libéral-conservateur.

Plus de 28 mois après l'expiration de notre convention collective, où en sont les négociations? Qu'est-ce qui se passe entre notre comité syndical de négociations et le comité patronal de négociations? Qu'est-ce qui ne se passe pas?

Mobilisation et plan d'action

Le projet de loi 61 vise ouvertement et directement nos emplois et les services que nous rendons. Notre convention collective est échue depuis 28 mois et la

partie patronale se traîne les pieds. Le gouvernement nous fait une offre salariale qui correspond à une diminution de salaire. **Il faut agir!**

Nous vous présenterons le plan d'action proposé par la CSN pour les prochains mois.

Harcèlement psychologique et violence au travail

La loi pour contrer le harcèlement psychologique et la violence au travail est maintenant en application.

- Qu'est-ce que le harcèlement psychologique?
- Quels sont vos droits et vos obligations dans ce domaine?
- Quels sont les devoirs et les pouvoirs de l'employeur et du syndicat?
- Qui, à l'APPA, prendra en charge ce nouveau dossier?

NOTES IMPORTANTES :

Vous devez présenter votre carte de membre de l'APPA pour vous inscrire à l'Assemblée et pour exercer votre droit de vote. Si vous ne l'avez pas, téléphonez immédiatement au siège social du syndicat au numéro 254-3503. Nous vous ferons parvenir votre carte par la poste à domicile.

Il y a un stationnement situé derrière l'école Le Plateau. Pour y accéder, empruntez le chemin qui longe le côté sud de l'école.